

# Les emplois à temps partiel

Un bulletin d'information à l'intention des employés à temps partiel  
des collèges communautaires de l'Ontario et de leurs amis

## La campagne de mobilisation vise à faire valoir les droits fondamentaux des employés à temps partiel des collèges



Le SEFPO fait ses efforts d'un bout à l'autre de la province;  
Le NPD dépose un projet de loi à l'assemblée législative.

Selon le syndicat qui représente 15 000 employés à temps plein des collèges communautaires de l'Ontario, il est temps pour les 16 000 employés à temps partiel d'obtenir les mêmes droits syndicaux.

Le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) a lancé une campagne d'un bout à l'autre de la province visant à faire changer la *Loi de négociation collective dans les collèges*. Cette loi interdit les employés à temps partiel d'adhérer à un syndicat.

« L'Ontario est la seule province au Canada qui interdise aux employés à temps partiel des collèges de s'affilier au syndicat, » a déclaré Leah Casselman, présidente du SEFPO, lors d'une conférence de presse à Queen's Park lundi dernier. « C'est choquant qu'un tel droit fondamental n'est pas reconnu par les collèges. »

Les employés à temps partiel se font exploiter par les collèges comme une source de main-

d'œuvre bon marché, Casselman a ajouté.

« Les employés à temps partiel coûtent moins cher parce qu'ils gagnent moins que les employés à temps plein, » a-t-elle dit.

« Ils coûtent moins cher parce que beaucoup d'entre eux, en particulier, du personnel scolaire, font beaucoup d'heures gratuitement.

« Ils coûtent moins cher parce que le personnel scolaire à temps partiel n'a pas d'avantages sociaux et que le personnel de soutien n'en a pas non plus ou n'a presque rien, selon le collège dans lequel il travaille.

« Ils coûtent moins cher parce qu'en raison d'une exception dans la *Loi sur les normes d'emploi*, les collèges ne sont pas obligés de payer à ses employés à temps partiel pour les jours fériés, les vacances, etc. qui font partie des droits fondamentaux des travailleurs.

« L'exploitation est répandue; c'est aberrant et elle doit s'arrêter. »

Le député NPD, Rosario Marchese, a déposé un projet de loi d'initiative parlementaire à l'assemblée législative jeudi dernier. S'il est adopté, le projet de loi permettra d'annuler les clauses dans la loi actuellement en vigueur qui interdisent les employés à temps partiel d'avoir les droits syndicaux.

### La sensibilisation en cours

Le succès de la campagne du SEFPO dépend en grande partie des employés à temps partiel eux-mêmes, selon Casselman.

« Le SEFPO est doté de nombreuses ressources pour aider les employés à temps partiel des collèges à se communiquer et s'entraider, aussi bien dans chacun des collèges que dans toute la province, » a-t-elle dit. « Nous avons de nombreuses années d'expérience dans la syndicalisation et la mobilisation.

*Suite à la page 2*

« Au bout du compte, cette campagne de sensibilisation dépend des employés à temps partiel. Sans leur appui, nous ne pouvons pas réussir. Avec leur appui, nous ne pouvons pas échouer. »

Les membres du SEFPO à tous les 24 collèges ont déjà commencé à parler aux employés à temps partiel de cette campagne. Des réunions de groupe de discussion ont été organisées à la plupart des collèges. D'autres réunions sont prévues au programme.

### **Les amis et la famille en font partie, également**

Changer la loi signifie se mêler dans la politique en Ontario, a précisé Leah Casselman, et la politique implique les gens.

« Il y a 16 000 employés à temps partiel qui travaillent dans les collèges, et cela signifie que 16 000 personnes ne sont pas traitées à égalité devant la loi, » a-t-elle déclaré. « Cela représente beaucoup de pouvoir politique. Notre campagne vise à rehausser ce pouvoir. Nous devons parler à nos amis, voisins et parents et prêter de l'appui aux employés à temps partiel dans les communautés.

« De cette manière, tous les députés seront obligés de nous écouter. »

### **Les députés doivent être responsables**

Faire pression auprès des députés est d'une importance primordiale dans cette campagne de mobilisation des employés à temps partiel, a dit Casselman.

« Les députés doivent se sentir responsables du mauvais traitement des employés à temps partiel dans les collèges, » a continué

Casselman. « S'ils appuient les droits fondamentaux des employés à temps partiel, ils doivent parler à haute voix; et s'ils ne le font pas, ils doivent expliquer pourquoi ils pensent que les employés à temps partiel doivent continuer à travailler comme des citoyens de deuxième classe.

« Nous voulons que la loi soit changée immédiatement, mais si cela prend plus de temps, les députés qui n'appuient pas les droits fondamentaux des employés à temps partiel se feront tenir responsables le jour des élections. »

### **PASSEZ À L'ACTION :**

## **Ce que vous pouvez faire dès aujourd'hui**

**1 Renseignez-vous.** Apprenez l'enjeu des employés à temps partiel ainsi que la campagne de mobilisation du SEFPO au <http://www.sefpo.org/nouvelles/2005communiqu/SEFPOdocumentd'appui.pdf>

**2 Passez au site Web au [www.collegeworkers.org](http://www.collegeworkers.org).** Puis cliquez sur « Signez la pétition en ligne » pour signer notre pétition. Demandez

les membres de votre famille de signer également. Cette pétition sera présentée à l'assemblée législative de l'Ontario.

**3 Parlez à tous les employés à temps partiel que vous connaissez.** Parlez-leur de la campagne et du site Web. Demandez-leur de signer la pétition également.

**4 Communiquez avec le député de votre circonscription, un ministre membre du cabinet ou le premier ministre.** Demandez-leur d'accorder leur appui – ou écoutez ce qu'ils donnent comme excuse. Demandez les membres de votre famille et vos amis de faire la même chose.

## **Mettez-vous au courant !**

Le bulletin « *Les emplois à temps partiel* » est publié par le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. Il est distribué par courriel à tous les employés des collèges dont nous connaissons l'adresse électronique exacte.

Pour ce recevoir ce bulletin d'information, il suffit de nous envoyer un message par courriel à [collegeworkers@opseu.org](mailto:collegeworkers@opseu.org). Veuillez y indiquer votre nom, accompagné de votre adresse électronique, et nous tâcherons de l'ajouter à notre liste d'envoi.

Rassurez-vous que votre nom ne sera ni partagé ni échangé avec tout autre organisme.

La distribution du bulletin « *Les emplois à temps partiel* » est autorisée par Leah Casselman, présidente, SEFPO.